

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE LE 2 DECEMBRE 2019 À 20h00 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Harvey Shaffer, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg et Warren Budning, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, Directeur général, et Me Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

Le conseiller Michael Goldwax a quitté son siège entre 21h02 et 21h05.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h21.

2019-319

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel que présenté.

Adoptée

2019-320

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery, et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 novembre 2019, soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2019-321

DÉSIGNATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

DE désigner, maire suppléant, les membres du conseil suivants, pour leur période respective suivante, afin d'agir et d'exercer les pouvoirs du maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* :

Conseiller Michael GOLDWAX

Du 1 janvier, 2020 au 28 février, 2020

Conseillère Cheryl WEIGENBERG

Du 1 mars, 2020 au 30 avril, 2020

Conseiller Harvey Earl SHAFFER

Du 1 mai, 2020 à 30 juin, 2020

Conseiller Leon ELFASSY

Du 1 juillet, 2020 à 31 août, 2020

Conseiller Jack EDERY

Du 1 septembre, 2020 à 31 octobre, 2020

Conseiller Warren BUDNING

Du 1 novembre, 2020 à 31 décembre, 2020

Adoptée

2019-322

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Leon Elfassy, par courrier électronique en date du 26 novembre 2019, démissionne de son poste du comité de la démolition. La démission prendra effet le 2 décembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le conseiller Leon Elfassy soit remplacé par le conseiller Harvey Shaffer;
- QUE le Conseiller Jack Edery soit nommé à titre de substitut.

Adoptée

2019-323

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 1010-9 CONCERNANT LES TARIFS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, le règlement n° 1010-9 modifiant le Règlement n° 1010 sera soumis pour adoption par le conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1010-9 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2019-324

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1010-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1010 CONCERNANT LES TARIFS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1010-9 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'adopter le projet de Règlement n° 1010-9 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs.

Adoptée

2019-325

DÉPÔT DES RÉSULTATS OFFICIELS DU RÉFÉRENDUM DU 24 NOVEMBRE 2019

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copies, le greffier dépose les résultats officiels du referendum, tenu le 24 novembre 2019.

Le conseil prend acte du dépôt desdits résultats par le greffier.

2019-326

SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE HAMPSTEAD ET LA VILLE DE MONTRÉAL LOCALISÉE SUR UNE PARTIE DES IMMEUBLES CONNUS ET DÉSIGNÉS COMME ÉTANT LES LOTS 5 930 797 ET 5 930 798 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, VILLE DE HAMPSTEAD – FERMETURE DE LOTS DU DOMAINE PUBLIC

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la ville de fermer et retirer du domaine public les parties de lots faisant l'objet de ladite servitude;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la Ville de Hampstead ferme et retire du domaine public les parties des lots faisant l'objet de la servitude mentionnée dans la présente résolution.

Adoptée

2019-327

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU RÉGULIER DU 11 NOVEMBRE 2019

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copies, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion régulière du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 11 novembre 2019.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2019-328

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 30, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 402, ZONE RB-5, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale semi-détachée située au **30, chemin Dufferin** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 novembre 2019 soit **approuvé conditionnellement** à la recommandation du CCU à la condition suivante :

- Le mur mitoyen doit être noir.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-329

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN PROJET DE LOTISSEMENT ET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 191-193, CROISSANT ETON, LOT N° 2 089 506, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le projet de lotissement et la construction d'une maison unifamiliale détachée située au **191-193, croissant Eton** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 novembre 2019 soient **approuvés conditionnellement** à la recommandation du CCU à la condition suivante :

- L'option A est approuvée.

Le projet proposé respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-330

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SEMI-DÉTACHÉE SITUÉE AU 387, CHEMIN DUFFERIN, LOT N° 2 088 509, ZONE RB-6, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale semi-détachée située au **387, chemin Dufferin** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 novembre 2019 soit approuvée conditionnellement à la recommandation du CCU à la condition suivante :
 - La bande de pierre autour de la porte doit être retirée.

La modification proposée respecte les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2019-331

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 À L'ARTICLE 65, ANNEXE B, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE DE REcul AVANT À 4.55M (14.93 PIEDS) AU LIEU DE 6.1M (20 PIEDS) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 18, CHEMIN CRESSY, LOT N° 2 089 552, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour une maison unifamiliale détachée située au **18, chemin Cressy** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 novembre 2019 soit approuvée. La demande proposée ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et sert à légaliser la situation actuelle.

Adoptée

2019-332

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 22, CHEMIN BRIARDALE, LOT N° 2 090 023, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le projet d'agrandissement de la maison unifamiliale semi-détachée située au **22, chemin Briardale** et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 novembre 2019 soit approuvé conditionnellement, nonobstant la recommandation du CCU de déférer la présente demande à la condition suivante :
 - L'agrandissement doit se faire conformément aux plans P-1 et P-2 ci-joints, présentés à cette séance et approuvés par le chef de division de l'Urbanisme.

- | <u>Ont voté en faveur</u> | <u>Ont voté contre</u> |
|---------------------------------|---------------------------|
| - Conseiller Harvey Shaffer | Conseiller Warren Budning |
| - Conseiller Michael Goldwax | |
| - Conseiller Jack Edery | |
| - Conseiller Leon Elfassy | |
| - Conseiller Cheryl Weigensberg | |
| - Maire William Steinberg | |

Adoptée avec dissidence

2019-333

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 À L'ARTICLE 65, ANNEXE B, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE DE REcul AVANT À 6.02M (19.75 PIEDS) AU LIEU DE 6.1M (20 PIEDS) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 24, CHEMIN BELSIZE, LOT N° 2 089 679, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour une maison unifamiliale détachée située au **24, chemin Belsize** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 novembre 2019 soit approuvée. La requête proposée ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et sert à légaliser la situation actuelle.

Adoptée

2019-334

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 À L'ARTICLE 65, ANNEXE B, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE DE REcul ARRIÈRE À 3.21M (10.53 PIEDS) AU LIEU DE 5.6M (18.4 PIEDS) À L'ARTICLE 69, AFIN DE PERMETTRE LA DISTANCE ENTRE LA REMISE ET LA MAISON À 0M (0 PIEDS) AU LIEU DE 3.5M (11.5 PIEDS) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 268, CROISSANT NETHERWOOD, LOT N° 2 090 072, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la demande de dérogations mineures au règlement de zonage pour une maison unifamiliale détachée située au **268, croissant Netherwood** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 novembre 2019 soient approuvées. La demande proposée ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et sert à légaliser la situation actuelle.

Adoptée

2019-335

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 À L'ARTICLE 65, ANNEXE B, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE DE REcul LATÉRALE GAUCHE À 1.98M (6.5 PIEDS) AU LIEU DE 2.74M (9 PIEDS) POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 5700, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 589, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013).

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour une maison unifamiliale détachée située au **5700, chemin Queen-Mary** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 11 novembre 2019 soit **approuvée**. La demande proposée ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement de zonage n° 1001-2 et sert à légaliser la situation actuelle.

Adoptée

2019-336

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de Novembre 2019 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 octobre 2019 au 15 novembre 2019, au montant de 1 198 735, 72\$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2019-337

MODIFICATION À DES RÉSOLUTIONS CONCERNANT UNE ALLOCATION DE FONDS POUR FINANCER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS SOUS LES PROGRAMMES TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018 ET 2019

ATTENDU QUE les résolutions notées dans le tableau suivant autorisaient une appropriation de surplus pour financer des dépenses d'investissement non-prévus au budget opérationnel courant et pour lesquels des dépenses en immobilisations pouvaient être enregistrées à une période ultérieure ;

ATTENDU que les coûts liés à cette appropriation ont été réalisés et que les soldes ne sont plus requis pour cause de finalisation de contrat, les réserves détaillées dans le tableau suivant ne sont plus requises ;

Résolution	Nature de la dépense	Montant
	<i>Informatique</i>	
2018-275	PC virtuel	401
2019-116	Portail web	471
	<i>Services communautaires</i>	
2019-116	Piscine-ombrage	538
2019-116	Piscine-fournaise	919
	<i>Urbanisme</i>	
2019-116	Cabinets d'archive	1,127
	<i>Travaux public</i>	
2019-116	Balai mécanique	47,577
2019-116	Petit camion arrosoire	32,404
2019-116	VUS 4x4	15,935

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le conseil municipal approuve un transfert pour un montant de 99,372 \$ du Surplus affecté - poste budgétaire numéro 55-992-00-000 pour retourner le montant au surplus accumulé non affecté de la Ville.

Adoptée

2019-338

TRANSFERT DE FONDS DU SURPLUS AFFECTÉ TEL QUE DÉTAILLÉ SUR LE TABLEAU SUIVANT POUR ACQUITTER DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LA PÉRIODE FISCALE 2019

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal autorise un transfert de fonds, tel que détaillé au tableau suivant, pour un montant de 892 853\$ du poste budgétaire numéro 55-992-00-000 surplus accumulé affecté, afin d'acquitter des dépenses encourues pour la période fiscale 2019.

Affectation	Détails	Dépense
2018-274	<i>Infrastructure</i>	
	Réhabilitation de rues	6,971
	Lumières de rue DEL	251,818
	Embellissement-arbres	111,397
2018-275 2018-276 2019-116	<i>Sécurité Publique</i>	
	Ordinateurs (incl. logiciel RAO)	15,128
	Véhicules	34,625
2018-275 2019-116	<i>Technologie d'information</i>	
	Compteurs d'eau intelligent	13,922
	Portail web	4,829
	Serveur	2,976
	Site My.Hampstead	23,872
	Suivi de véhicules	2,068
2018-277 2019-116	<i>Travaux Public</i>	
	Contrôle d'inventaire garage	6,754
	Balai mécanique	262,423
	Camion arrosoir	46,396
	VUS 4x4	57,665
2018-275 2019-116	<i>Urbanisme</i>	
	Cabinet d'archives	9,373
	Écran	1,793
2019-116	<i>Services communautaires</i>	
	Piscine-ombrage	6,562
	Piscine-fournaise	34,281

Adoptée

2019-339

OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE CONCIERGERIE POUR L'HÔTEL DE VILLE ET LE GARAGE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services de conciergerie pour un contrat de deux ans, pour l'Hôtel de Ville et le garage des Travaux Publics;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 18 novembre 2019, celle de Service d'entretien Carlos Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le contrat de deux ans, pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2022, soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants:

Service d'entretien Carlos Inc.

Services de conciergerie pour l'Hôtel de ville et le garage des Travaux Publics du 1 ^{er} février 2020 au 31 janvier 2022	75 712.00 \$
T.P.S. (5%)	3 785.60 \$
T.V.Q. (9.975%)	<u>7 552.27 \$</u>
Grand Total Taxes Incluses:	87 049.87 \$

Le certificat du trésorier n° 19-23, daté du 18 novembre 2019, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2019-340

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE M. ROMAN GRANT À TITRE D'«AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AUXILIAIRE»

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un Agent à la sécurité publique, à titre de main d'œuvre additionnelle pour le remplacement des périodes de vacances et des absences additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, la directrice des ressources humaines et le chef des opérations sécurité publique recommandent l'embauche de **M. ROMAN GRANT** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et à la directrice des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat n'excédant pas une durée de cinq-cent-vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE M. ROMAN GRANT a débuté son assignation le 14 novembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche de **M. ROMAN GRANT** à titre d'«AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AUXILIAIRE» débutant le 14 novembre 2019, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2019-341

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE M. SOPHAL SOU À TITRE D'«AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AUXILIAIRE»

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un Agent à la sécurité publique, à titre de main d'œuvre additionnelle pour le remplacement des périodes de vacances et des absences additionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, la directrice des ressources humaines et le chef des opérations sécurité publique recommandent l'embauche de **M. SOPHAL SOU** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et à la directrice des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat n'excédant pas une durée de cinq-cent-vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE **M. SOPHAL SOU** a débuté son assignation le 14 novembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche de **M. SOPHAL SOU** à titre d'«**AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AUXILIAIRE**» débutant le 14 novembre 2019, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2019-342

APPROBATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MME MARIE-JOSÉ PHANORD À TITRE DE « SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'une secrétaire d'unité administrative, groupe de traitement 8, auprès du bureau de la direction générale due à une absence;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **MME MARIE-JOSÉ PHANORD** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **MME MARIE-JOSÉ PHANORD** à titre de « **SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE** » auprès du bureau de la direction générale sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2019-343

APPROBATION D'EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MME SUZANNE BERGERON À TITRE D' «AGENT DE BUREAU»

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent de bureau, groupe de traitement 6, auprès du centre communautaire et des loisirs due à une absence;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **MME SUZANNE BERGERON** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **MME SUZANNE BERGERON** à titre d'«**AGENT DE BUREAU**» auprès du centre communautaire et des loisirs sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2019-344

ABOLITION DU POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET DE « PRÉPOSÉ(E) AU RÉAPPROVISIONNEMENT »

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le poste permanent à temps complet de «**PRÉPOSÉ(E) AU RÉAPPROVISIONNEMENT**» auprès du département des **ressources matérielles** soit, et est, par la présente aboli,

conformément aux dispositions de la convention collective applicable.

Adoptée

2019-345

RÉMUNÉRATION DES CADRES - 2020

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- DE ratifier les recommandations du directeur général relativement aux ajustements de la rémunération des cadres pour l'année 2020, effectifs à compter du 1^{er} janvier 2020, le tout conformément à la « Politique de rémunération des cadres » de la Ville de Hampstead adoptée le 1^{er} avril 2019, sous la résolution no. 2019-094 et contenues dans le dossier confidentiel « Salaires des cadres » détenu dans le bureau de la directrice des ressources humaines.

2019-346

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 757-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 757 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 757-4 modifiant Règlement n° 757 sera soumis pour adoption par le Conseil.

2019-347

SIGNATURE DU BAIL POUR LE CAFÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE IRVING L. ADESSKY – PARC HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT QU'UN bail pour le 1^{er} mai 2020 au 30 septembre 2020, à l'expiration du bail courant, va intervenir entre la Ville de Hampstead et Distributrice Deli-Snacks Inc. et ce, pour la location d'un local au Centre communautaire Irving L. Adessky qui servira de restaurant/café;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU**:

- D'approuver la convention de bail entre la Ville de Hampstead et Distributrice Deli-Snacks Inc. du 1^{er} mai 2020 au 30 septembre 2020 et d'autoriser la directrice des services communautaires et des loisirs à signer le dit bail.

Adoptée

2019-348

AJOURNEMENT

L'agenda ayant été complété,

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'AJOURNER la présente séance du conseil;

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning, et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h50.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp, greffier